CHARTE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

COMMUNE DE PRANLES

Cette charte paysagère et architecturale a pour objectif de définir quelques bonnes pratiques en matière de construction et d'intégration paysagère pour que la commune de Pranles puisse conserver son caractère rural et authentique.
Elle est destinée à l'ensemble des habitants qui souhaitent réaliser des travaux de construction ou de réhabilitation de l'existant.
Ces règles ou références contribuent à maintenir l'harmonie urbanistique et vise à préserver la qualité de vie.

Ce document, qui vient en complément des règles d'urbanisme issues de la carte communale n'a pas de portée réglementaire.
Toutefois, le maire restant le signataire des autorisations d'urbanisme, il apparait judicieux de préciser certaines recommandations. Cette charte s'appuie notamment sur les recommandations du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

La Commune reste bien entendu à votre disposition pour échanger et vous accompagner sur votre projet.

1. CONNAITRE LA REGLEMENTATION

Connaître les règles d'urbanisme de la carte communale

Spécifiques à un contexte et à un lieu donné, les règles d'urbanisme précisent l'ensemble des éléments que doit respecter tout projet de construction, de rénovation ou d'aménagement, en harmonie avec les constructions traditionnelles.

Votre projet doit obligatoirement respecter ce document d'urbanisme qui cadre selon les secteurs (on parle de zonage) certains aspects comme l'implantation, la volumétrie, la hauteur, l'aspect extérieur...etc.
La taille des projets et la zone d'implantation déterminent le type d'autorisation adéquat (déclaration préalable ou permis de construire) à se procurer auprès de l'administration.

Toutes ces règles sont consignées dans un document annexe intitulé « notice explicative des autorisations d'urbanisme »

2. LES CHOIX DE COULEURS

Ton sur ton, un bâti en osmose avec sa terre.

- Choisir des couleurs en relation avec l'environnement proche ou lointain *(bâtis, sols, lumière, végétaux…).*
- Respecter les teintes et matériaux traditionnels (L'habitat ancien est construit à partir des pierres locales, généralement du grès allant des teintes ocres, aux tons « pierres » et dans toutes leurs variétés).
- Eviter les contrastes ou le choc disharmonieux (enduit de couleurs vives ou trop blanc).

Pour vous aider dans votre choix, un nuancier d'enduit de facade est disponible en mairie pour mieux appréhender les couleurs souhaitées.

EVITER LES COULEUR TROP VIVES

3. REHABILITATION DE L'HABITAT ANCIEN

✓ A CHAQUE HABITATION ANCIENNE, SES CARACTERISTIQUES :

Chaque projet est un projet à part entière et il doit être étudié en tant que tel ; pourtant certains principes permettent d'éviter les plus grosses erreurs.

Il est indispensable de comprendre le bâtiment et son histoire afin d'en tirer le meilleur parti.
Toujours avoir à l'esprit que sa maison fait partie du paysage et qu'elle participe à l'identité du territoire.
Analyser les matériaux employés et leurs mises en œuvre ; distinguer ce qui est d'origine de ce qui a été rapporté.

✓ LES FAÇADES ET TOITURES:

A privilégier
Favoriser une réhabilitation s'inscrivant dans une harmonie d'ensemble.
Favoriser la pose de tuiles traditionnelles y compris tuile de réemploi.
Rejointoyer et/ ou reboucher au mortier de chaux.
Privilégier des joints « beurrés » au nu des pierres.
Préconiser des produits « respirant » et adaptés aux techniques de constructions du bâti ancien.

A éviter
Réhabiliter les façades avec de faux parements de mauvaise facture.
Poser des matériaux de type plaques ondulées imitant certains matériaux.
Eviter de réaliser des joints en ciment et en relief ou en creux.
Eviter de laisser à nu les matériaux prévus pour être recouverts (carreaux de plâtre, briques creuses, parpaings, etc....).

✓ **MODIFIER DES OUVERTURES**

S'inspirer des ouvertures d'origine, de leurs proportions et de leurs matériaux pour une composition harmonieuse des percements.
Respecter les proportions des percements, plus hauts que larges.
Penser à préserver linteaux, jambages existants et appuis souvent en pierres ou briques.
Eviter de rompre l'alignement des ouvertures.

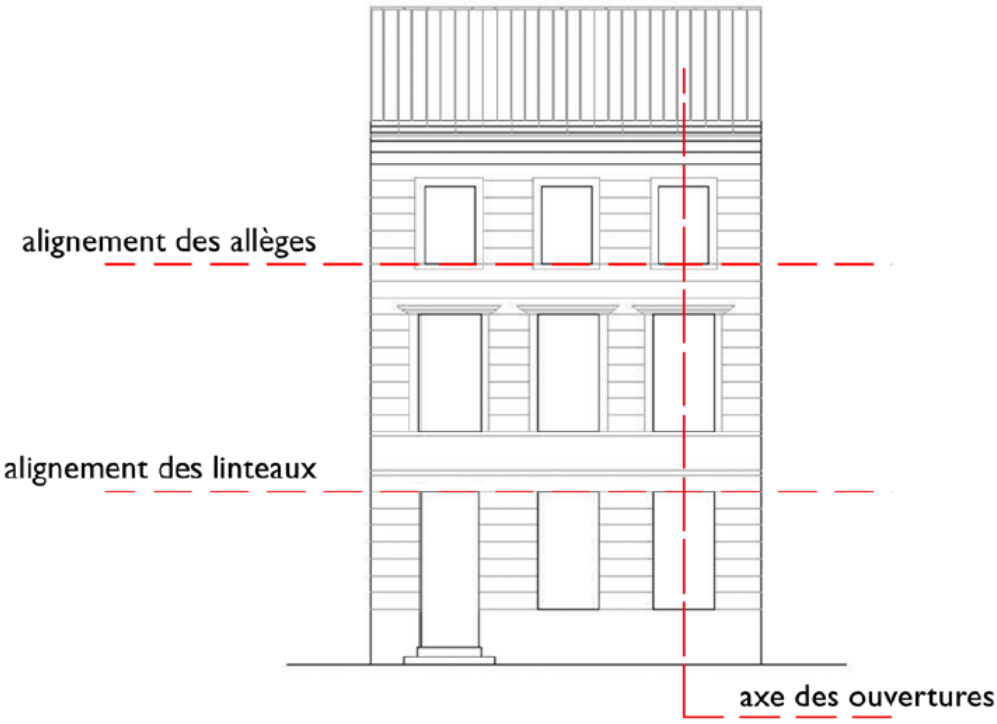

4. CONSTRUCTION NEUVE

Pour tirer le meilleur parti d'un site, la démarche consiste à étudier l'implantation du bâti en prenant en compte les différentes données du contexte, ses besoins en tant que futurs occupants et les règles d'urbanisme existantes.

Se demander quels effets auront ses choix sur le paysage et les relations avec les bâtiments voisins.

A privilégier

- Adapter son bâtiment à la topographie.
- Rechercher une continuité d'implantation et de volumétrie avec l'existant.
- Favoriser des plans réguliers et des volumes compacts et simples.
- Maintenir les structures végétales en place.
- Favoriser la pose de tuiles ; ou à défaut favoriser une couverture de teinte et de texture similaires.
- Apporter une attention particulière au traitement des façades.
- Eviter de poser de faux parements de mauvaise facture.
- Eviter de laisser à nu les matériaux prévus pour être recouverts (carreaux de plâtre, briques creuses, parpaings, etc...).

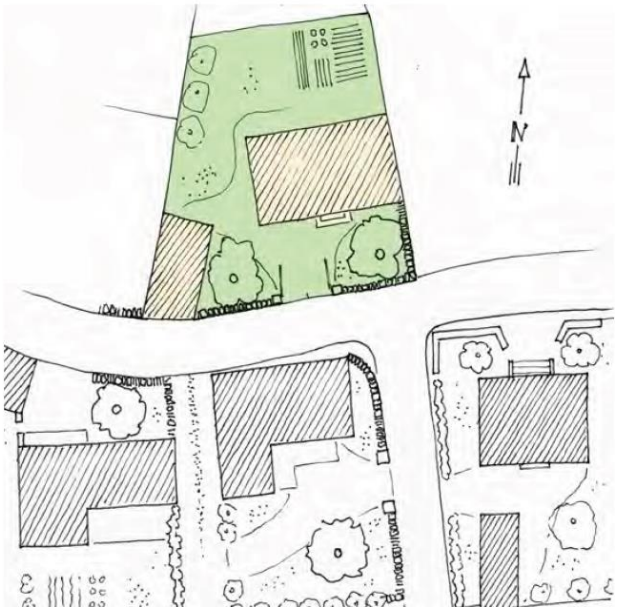

5. LES ESPACES AUTOUR DE MON HABITATION

UNE CLÔTURE ET/ OU UN PORTAIL

A privilégier

- Rechercher la continuité avec l'environnement pour éviter des limites trop visibles et marquées. *(Clôture trop haute, matériau de synthèse ou minéral trop uniforme).*
- S'inspirer des clôtures et des limites traditionnelles végétales ou construites pour concevoir des limites adaptées aux unités paysagères.
- Favoriser la réalisation de murets bas maçonnés surmontés ou doublés d'une haie vive végétale.
- Privilégier la transparence d'une clôture pour préserver les vues et rester discret dans un environnement végétal.
- Favoriser le libre écoulement des eaux pluviales et de la circulation de la petite faune.

Pour réaliser une clôture maçonnée et choisir son portail :

Préférer les clôtures basses type murets qui s'ouvrent sur la rue et le paysage.
Rechercher la simplicité tant dans la clôture que sur les grilles et les portails.
Privilégier la restauration des anciens murets en pierres sèches.
Intégrer dans la clôture les éléments techniques tels que les coffrets électriques ou les boîtes aux lettres.
Eviter les clôtures disparates constituées de matériaux précaires.

Références à consulter :

- Matières & couleurs du Parc des monts d'ardeche – mémento – recommandation architecturale : https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/2020/02/amenagement-du-territoire-matieres-et-couleurs-du-parc-page.pdf
- Cahier de recommandations architecturales Boutières : https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/2020/02/amenagement-du-territoire-cahier-no3-25-imprime.pdf

Fait le jeudi 14 avril 2022 à Pranles